

PARLEMENT WALLON

APE : le Conseil d'État refuse de rendre un avis en urgence

Le gouvernement veut aboutir sur la réforme des Aides à l'Emploi au pas de charge. Le Conseil d'État calme ses ardeurs.

● **Martial DUMONT**

C'était il y a quelques jours au Parlement wallon.

Le ministre wallon de l'Economie et de l'Emploi, Pierre-Yves Jeholet, présentait sa réforme des Aides à l'Emploi (APE), l'un des dossiers phares dans la courte législature sous la majorité MR-cdH.

Après une bataille de plusieurs heures, le PS n'avait finalement pas obtenu gain de cause quant à sa demande d'obtenir des auditions d'experts et du secteur pour avoir une idée plus fine des tenants et aboutissants de la réforme avant se prononcer.

Sans doute parce que la majorité voulait que cette réforme aboutisse rapide-

ment.

Un peu trop rapidement peut-être même. Les députés Drèze (cdH) et Henquet (MR), avaient en effet déposé des amendements concernant le subventionnement de l'emploi dans l'enseignement et le secteur non-marchand. Amendements qui devaient être examinés par le Conseil d'État dans les 30 jours. Sauf que le président du Parlement, le cdH André Antoine, avait demandé que l'avis soit rendu en urgence soit... dans les 5 jours après l'envoi du document.

Le Conseil d'État s'est bel et bien prononcé rapidement... mais pour préciser au Parlement qu'il n'y avait strictement aucune raison de demander l'urgence.

« Ni le fait que la discussion en commission du projet et de la proposition de décret est terminée et que les membres de la commission souhaitent passer au vote de ces textes, ni la circonstance que les amende-

« Ça prouve que le gouvernement

veut faire passer cette réforme à la hussarde. »

ments soumis à la section de législation portent sur un nombre limité de dispositions [...] ne sont de nature à justifier l'urgence invoquée », estime le Conseil d'État.

D'autant rappelle-t-il que l'entrée en vigueur globale du nouveau dispositif d'aides à l'emploi n'est prévue que dans deux ans.

« Cela prouve que le gouvernement essaie de faire passer cette réforme à la hussarde, clame-t-on du côté de l'opposition PS. Jeholet a voulu aller vite et ne plus tergiverser en refusant par ailleurs nos demandes d'auditions. Eh bien non, le Conseil d'État dit le contraire. »

Côté gouvernement, on ne s'en fait pas trop. Et surtout on ne veut pas passer en force.

« Nous attendrons l'avis du Conseil d'État avant de revenir en commission puis en plénière, explique le cabinet Jeholet. Mais nous ne doutons pas que cette réforme passera avant la fin de cette législature. » ■